

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217401074-20260320-07_2026-DE



Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 11
- votants 11
- absents 0
- exclus

Date de convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

Objet
N° 07/2026
Élection des adjoints

De la commune de DROISY

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

MM. Pierre-Alain REY, Laura CASTELAIN, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Olivier BALDI, Julie PEIGNOT, Thibault VICTOR, Océane FORESTIER, Hugo BALDI, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

Mme FORESTIER Océane

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

Vu la délibération approuvant la création de 3 postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 maires adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant la liste de candidature conduite par

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **11**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **11**
- Majorité absolue : **6**

La liste conduite par M. Régis RACINEUX a obtenu 11 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de DROISY selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

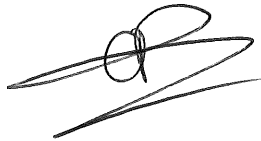
- 1^{er} adjoint : Monsieur Régis RACINEUX
- 2^{ème} adjoint(e) : Madame Laura CASTELAIN
- 3^{ème} adjointe : Monsieur Olivier BALDI

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

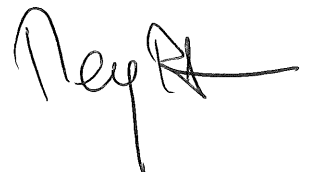
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 23 mars 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 24/03/2026

Et de sa publication le : 24/03/2026

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 24/03/2026

Le maire,
Pierre-Alain REY